



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction de la Culture

2011-CG-3-3121

Bibliothèque départementale des Yvelines

Affaire suivie par : Agnès Bergonzi
Poste: 01 30 05 60 63

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 8 juillet 2011

PARTENARIAT AVEC LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'INFORMATION (B.P.I.)

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Secteur d'intervention	Culture
Sous-secteur	Bibliothèques médiathèques
Programme	Autres interventions culturelles

La Bibliothèque Publique d'Information (B.P.I.), bibliothèque du Centre Beaubourg à Paris, retire périodiquement des documents de ses collections. Ces ouvrages sont, pour la plupart, de niveau universitaire et concernent des thèmes comme les sciences, l'art ou le droit. Elle cède ceux encore en bon état, et dont le contenu n'est pas périmé, à des structures de lecture publique.

Les bibliothèques de trois établissements pénitentiaires yvelinois (la Maison d'arrêt des Yvelines à Bois d'Arcy, la Maison d'arrêt des femmes de Versailles et la Maison centrale de Poissy) ont besoin de ce type de documents pour les personnes qui poursuivent leurs études en détention. Malheureusement, les budgets d'achat de ces structures, ne permettent pas d'acquérir ce type d'ouvrages, trop pointus et assez chers.

Afin de compléter les collections de ces bibliothèques, la B.P.I. se propose de céder gracieusement des ouvrages éliminés au Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (S.P.I.P.) des Yvelines, qui gère les activités culturelles de ces établissements pénitentiaires.

Notre Collectivité, par le biais de la Bibliothèque départementale, serait chargée de sélectionner parmi les livres pilonnés, ceux susceptibles d'intéresser les détenus, puis de les acheminer jusqu'aux établissements concernés.

Cette action s'inscrit pleinement dans le cadre de l'accompagnement réalisé depuis plusieurs années, sous la forme de prêt de documents (en majorité des livres, renouvelés deux fois par an) et d'expositions, de mise à disposition de mobilier de bibliothèque, et de relais d'information et de projets entre les différents acteurs institutionnels ou associatifs.

C'est pourquoi, je vous propose aujourd'hui de contractualiser ce partenariat entre le Département, la Bibliothèque Publique d'Information et le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation des Yvelines, par la signature de la convention sur cinq ans ci-annexée.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :